



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture
de la Haute-Saône**

Arrêté n° 70-2024-04-12-00006 du 12 avril 2024

modifiant l'arrêté préfectoral n° 70-2019-12-30-003 du 30 décembre 2019 modifié, portant organisation des circonscriptions des lieutenants de louveterie et nomination de ceux-ci pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

VU le décret du 27 septembre 2023 portant nomination du préfet de la Haute-Saône, Monsieur Romain Royet ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 427-1 à L. 427-3 et R. 427-1 à R. 427-4 ;

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 modifié relatif aux lieutenants de louveterie ;

VU la documentation technique du 16 juillet 2019 de Monsieur le Ministre de la transition écologique et solidaire, relative aux lieutenants de louveterie ;

VU l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Saône portant sur le nombre de circonscriptions ;

VU la démission de M. Denis Coquard, lieutenant de louveterie sur la circonscription de l'UGC « Les 4 Rivières » en date du 16 février 2024 ;

SUR la proposition du Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône,

ARRÊTE

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté n° 70-2020-10-29-003 du 29 octobre 2020 est modifié comme suit :

Sont nommés lieutenants de louveterie de la date du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2024, les personnes ci-après désignées, dans les circonscriptions (unités de gestion cynégétique reprises dans le schéma départemental de gestion cynégétique, approuvé le 28 juillet 2018) suivantes :

| Lieutenants de louveterie | Circonscriptions (UGC) carte annexée |
|--|---|
| Monsieur Jean-Luc Baudouin 31 grande rue 70800 Hautevelle | l'Ermitage |
| Monsieur Jean-Pierre Borey 13 rue Messire 70200 Franchevelle | Les Franches Communes |
| Monsieur Guy Cardot 14 route de Montessaux 70270 Melisey | Les Mille Étangs |

| Lieutenants de louveterie | Circonscriptions (UGC) carte annexée |
|--|---|
| Monsieur Didier Dizin 3 route de Montot 70180 Denèvre | La Belle Vaivre |
| | Les 4 Rivières |
| Monsieur Marcel Dessen 14 route de Saint-Seine 70100 Autrey-les-Gray | Les 5 Massifs |
| Monsieur Gérard Georget 31 secteur Beaumont 70220 Fougerolles | La Vallée du Breuchin |
| Monsieur Pierre Goux 14 rue de la Neuvelle 70400 Chenebier | Le Marais de Saulnot |
| Monsieur Pascal Jacquinet 6 rue du 5 janvier 1871 70000 Velleguindry-et-Levrecey | Les 4 Cantons Vesoul |
| Monsieur Francis Lobre 32 rue des tilleuls 70200 Les Aynans | Les Grands Bois |
| Monsieur Dominique Lusieux Chemin de la Saône Le Petit Puzet 70170 Chaux-les-Port | La Vôge Le Pays d'Amance |
| Monsieur Daniel Perret 17 grande rue 70170 Provenchère | Le Centre |
| Monsieur Jacky Renaud « le charme » 70130 Saint-Gand | Les Monts de Gy |
| Monsieur Bruno Rousset 9 rue principale 70100 Onay | La Basse Vallée de l'Ognon Le Graylois |
| Monsieur Thierry Salvador 2B rue d'Errevet 70400 Frahier | Le Bassin de Champagny |
| Monsieur François Sarrazin 7 impasse de la Tuilerie 70200 Lyoffans | Les Sept Chevaux |
| Monsieur François Weinberger 22 grande rue 70120 Arbecy | L'Abbaye de Cherlieu |
| Monsieur Eric Zabé 12 rue du chemin de Champdamoy 70000 Quincey | La Tuilerie |

.....le reste sans changement.....

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 :

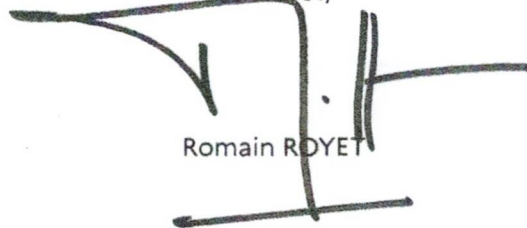
Le Secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône, le sous-préfet de Lure, le directeur départemental des territoires de la Haute-Saône, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Saône et le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Saône sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône et dont une copie sera adressée à :

- M. le Procureur de la République, près le tribunal judiciaire de Vesoul
- MM. les Lieutenants de louveterie
- M. le Chef du service de l'Office français de la biodiversité
- M. le Président de la fédération départementale des chasseurs

Fait à Vesoul, le

12 AVR. 2024

Le Préfet,



Romain ROYET

CIRCONSCRIPTIONS DES LOUVETIERS (Unités de Gestion Cynégétique : UGC)

Janvier 2020 à fin 2024

